

---

**BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR 2023**  
**RÉUNION ANNUELLE DE L'ASSEMBLÉE DES PARTIES**  
**30 novembre 2022**

1. Ce document présente la proposition de Budget de fonctionnement de l'OIDD pour 2023, troisième année de mise en œuvre du Plan stratégique 2021-2024.
2. L'OIDD propose un budget 2023 équilibré qui permettra de mettre en œuvre la première moitié du Plan de gestion 2023-2024. La proposition de budget basé sur les résultats, conforme au Plan de gestion, favorise la transparence financière et la reddition des comptes.
3. Le Budget de fonctionnement 2023 a été préparé dans un environnement volatile et en rapide évolution suite à l'instabilité vécue dans plusieurs pays où agit l'OIDD et la fragilité de la situation économique mondiale. Le Budget de fonctionnement adopte donc une approche prudente, tout en reflétant la détermination de l'OIDD à capitaliser sur les opportunités susceptibles de se présenter, à répondre aux besoins de ses partenaires, et à introduire des innovations visant à accroître l'efficacité et l'efficacité de l'organisation. L'OIDD continuera à surveiller de près l'impact financier de ces facteurs externes et procédera, le cas échéant, aux ajustements nécessaires.
4. L'OIDD poursuivra la mise en œuvre des projets institutionnels comprenant des réformes organisationnelles et des améliorations des systèmes pour renforcer l'efficacité, l'efficacité et la cohérence globale des politiques au sein de l'organisation, conformément au Plan stratégique. Ces projets sont priorisés et mis en œuvre en fonction de la disponibilité des fonds.
5. Le Budget de fonctionnement fournit également des prévisions générales pour 2024, à titre d'information. Si le budget proposé pour 2023 est décrit en détail dans les sections suivantes, les chiffres de 2024 représentent une prévision cible préliminaire qui sera ajustée en 2023. L'approbation est demandée uniquement pour le budget 2023.
6. Compte tenu du calendrier de soumission, le budget est basé sur une série d'hypothèses et de réflexions. Les résultats réels sont sujets à des variations en 2023.
7. Les principales hypothèses et réflexions sur les chiffres de 2023 sont résumées ci-dessous, et des explications supplémentaires sont fournies dans les différentes sections consacrées aux coûts :
  - L'augmentation des revenus non soumis à restriction reflète la contribution supplémentaire du gouvernement des Pays-Bas.
  - L'estimation des revenus des programmes soumis à restriction et budgétisés est basée sur les données disponibles au 31 août 2022, et sur une approche prudente compte tenu des situations politiques et

sécuritaires instables dans les pays où opère l'Organisation.

- Le taux de mise en œuvre des projets institutionnels a augmenté en 2022 par rapport aux années précédentes lorsqu'il a été affecté par la pandémie de COVID-19 et les restrictions qui en ont découlé sur les opérations et les déplacements. Les fonds non dépensés du budget 2022 approuvé pour les projets institutionnels seront reportés à 2023.
- L'investissement dans les personnes et le renforcement des capacités internes est essentiel pour améliorer l'efficacité globale et constitue un engagement clé du Plan stratégique 2021-2024. L'OIDD poursuivra la mise en œuvre de sa Stratégie des ressources humaines, y compris en procédant à des ajustements au sein de la structure des échelons salariaux. Cela a entraîné une légère augmentation des coûts de personnel inclus dans le Budget de fonctionnement proposé pour 2023.
- Les frais administratifs sont estimés supérieurs au montant budgétisé pour 2022. Les travaux de rénovation du Siège devraient commencer d'ici la mi-2023. Cela aura un impact sur les coûts d'amortissement, qui ont été ajustés en conséquence.
- Les dépenses d'investissement de l'OIDD proposées pour 2023 comprennent des chiffres révisés afin de refléter les calendriers de paiement de la rénovation du Siège qui devrait commencer au second semestre 2023.

## 1. BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDÉ

Le Tableau 1 fournit un aperçu financier consolidé du Budget de fonctionnement proposé pour 2023, et une comparaison avec le Budget de fonctionnement approuvé de 2022. Des explications supplémentaires sont fournies dans les différentes sections consacrées aux coûts.

**Tableau 1. Budget de fonctionnement 2023** (en milliers d'euros)

	Budget approuvé 2022	Prévisions 2022	Écart par rapport au budget 2022	Budget proposé 2023	Écart par rapport au budget 2022	Objectif budget 2024
<b>REVENUS</b>						
Revenus non soumis à restriction	6.750	8.750	30%	10.450	55%	10.450
Revenus affectés	1.800	-	-100%	-	-100%	-
Revenus soumis à restriction issus des programmes	31.800	31.712	0%	36.200	14%	38.000
<b>Total des revenus</b>	<b>40.350</b>	<b>40.462</b>	<b>0%</b>	<b>46.650</b>	<b>16%</b>	<b>48.450</b>
<b>DÉPENSES</b>						
Activités directes des programmes	28.480	27.907	-2%	31.460	10%	32.870
Projets institutionnels	950	840	-12%	1.500	58%	1.000
Activités institutionnelles	1.330	1.424	7%	1.620	22%	1.500
Frais de personnel	8.820	9.109	3%	10.650	21%	11.180
Frais administratifs (y compris amortissement)	1.720	1.720	0%	1.850	8%	1.900
<b>Total des dépenses</b>	<b>41.300</b>	<b>41.000</b>	<b>-1%</b>	<b>47.080</b>	<b>14%</b>	<b>48.450</b>
<b>Résultat net des opérations</b>	<b>-950</b>	<b>-538</b>		<b>-430</b>		<b>0</b>
Montant reporté au titre des projets institutionnels	950	1.050		210		
Moins solde projets institutionnels estimé reporté à 2023		-210		-		
Fonds à affecter à des projets instit.				220		
<b>Résultats des opérations (y compris montants reportés )</b>	<b>0</b>	<b>302</b>		<b>0</b>		<b>0</b>

## 2. PERSPECTIVES DE REVENUS

8. L'OIDD s'attend à recevoir près de 46,7 millions d'euros de revenus en 2023, répartis comme suit : 10,5 millions d'euros de contributions non soumises à restriction, et 36,2 millions d'euros de revenus soumis à restriction issus des programmes.
9. Compte tenu de l'approche prudente adoptée dans l'élaboration du budget et conformément au Plan de gestion 2023-2024, l'OIDD contactera les Parties membres et les donateurs pour discuter de leur capacité à augmenter leurs contributions volontaires pour exécuter le Plan stratégique.

10. Des ressources supplémentaires seront utilisées pour soutenir des opportunités thématiques ; investir dans la recherche innovante, le plaidoyer et les programmes ; et renforcer les capacités institutionnelles.

## 2.1 Revenus non soumis à restriction

11. Les revenus non soumis à restriction en 2023 devraient s'élever à près de 10,5 millions d'euros, comme dans le budget approuvé en 2022.

## 2.2 Revenus soumis à restriction issus des programmes

12. Le budget des revenus soumis à restriction issus des programmes a été fixé à 36,2 millions d'euros en 2023, reflétant une augmentation de 14 % par rapport aux 31,8 millions d'euros du budget 2022.

13. Le Tableau 2 fournit une ventilation des prévisions de revenus soumis à restriction issus des programmes et des recouvrements au 31 août 2022. Les revenus issus des programmes effectivement perçus pour 2023 s'élèvent au 30 août 2022 à près de 30,6 millions d'euros, ou 85 % des revenus soumis à restriction des programmes estimés à 36,2 millions d'euros.

14. Le montant estimé des projets en cours s'élève à 5,5 millions d'euros. La réserve de projets comprend certains projets actuellement en cours d'examen par les donateurs et jugés à des stades avancés ou intermédiaires du processus d'approbation.

15. Il est actuellement difficile de prévoir le montant des revenus issus des programmes de l'OIDD en raison des incertitudes liées aux conflits et aux problèmes sécuritaires actuels dans les pays où nos projets sont mis en œuvre. L'OIDD a adopté une approche prudente dans la projection des revenus issus des programmes en raison de ce contexte problématique pour l'aide au développement dans le secteur de l'état de droit.

**Tableau 2. Prévisions des revenus soumis à restriction des programmes et des recouvrements au 31 août 2022**

Revenus issus des programmes et recouvrements* en euros					
		Proposé 2023		Approuvé 2022	
Source		Revenus bruts des programmes	Recouvrements des programmes	Revenus bruts des programmes	Recouvrement des programmes
<b>Programmes en cours</b>	<b>A</b>	<b>30.636.725</b>	<b>3.982.774</b>	<b>26.444.026</b>	<b>2.644.403</b>
Réserve de programmes au 31 août 2022					
Étape avancée du processus ** (100%)		750.000			
Étape intermédiaire du processus ** (50%)		4.764.831		5.333.097	626.010
<b>Valeur totale de la réserve</b>	<b>B</b>	<b>5.514.831</b>	<b>787.228</b>	<b>5.333.097</b>	
<b>Total</b>	<b>A+B</b>	<b>36.151.556</b>	<b>4.770.002</b>	<b>31.777.123</b>	<b>3.270.412</b>

\*Les recouvrements des programmes sont des revenus obtenus par facturation du temps passé par le personnel permanent à la mise en œuvre des programmes, plus des frais généraux obligatoi

\*\* Les étapes du processus sont évaluées conformément à la méthodologie habituelle de l'OIDD.

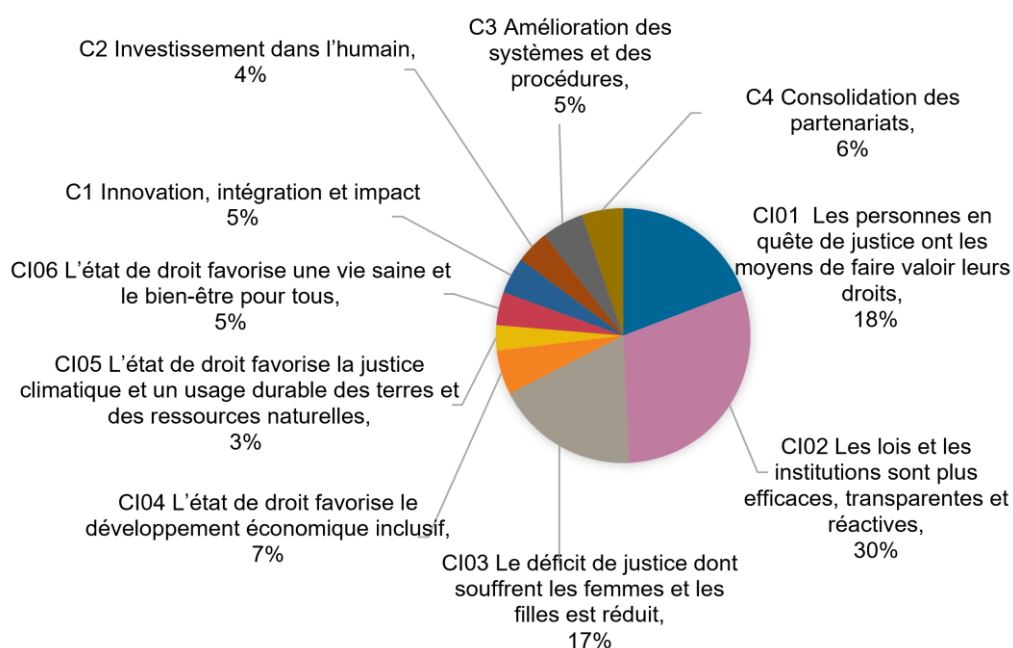
### 3. APERÇU DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

16. L'OIDD a prévu des dépenses de l'ordre de 47,1 millions d'euros pour 2023, ce qui représente une augmentation globale de 14 % par rapport au budget approuvé de 2022.
17. Le budget proposé pour les projets institutionnels en 2023 s'élève à 1,5 million d'euros. Cela comprend un report attendu de 210 000 euros de l'exercice 2022. Les dépenses supplémentaires dépendront de la disponibilité des financements en 2023. Cette ligne budgétaire est sujette à des changements selon les fonds réels des projets institutionnels restant à la fin de l'année 2022.

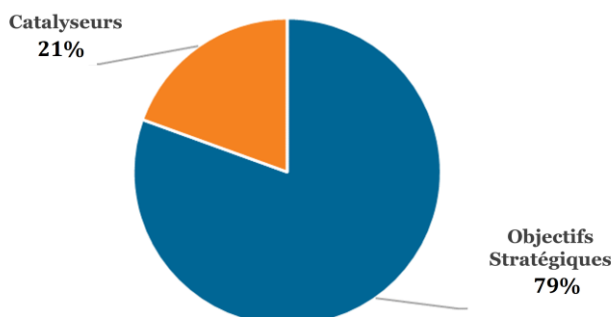
#### 3.1 Budget basé sur les résultats

18. Les coûts estimés pour 2023 ont été répartis en fonction des différents Objectifs stratégiques et catalyseurs du projet de Plan stratégique 2021-2024 de l'OIDD. La Figure 1 fournit un aperçu indicatif de cette répartition. La Figure 2 donne une estimation de la répartition globale des ressources de l'OIDD en fonction des différents objectifs stratégiques et catalyseurs.
19. Les Objectifs stratégiques (OS) déterminent l'orientation générale des programmes, des recherches, des politiques et des plaidoyers de l'OIDD à l'appui des Objectifs stratégiques, comme indiqué dans son Plan stratégique 2021-2024. Les catalyseurs constituent un ensemble de priorités organisationnelles visant à renforcer l'efficacité, l'efficience et la cohérence de l'OIDD. Une description plus détaillée des activités qui seront entreprises dans le cadre des Objectifs stratégiques et des Catalyseurs est fournie dans le Plan de gestion 2023-2024.

**Figure 1. Répartition des dépenses de fonctionnement par Objectif stratégique et Catalyseur**



**Figure 2. Répartition des dépenses de fonctionnement par Objectifs stratégiques versus Catalyseurs**



### **3.2 Coûts directs des programmes**

20. Les coûts directs des programmes pour 2023 sont estimés à 31,4 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de 10 % par rapport aux 28,5 millions d'euros du budget approuvé en 2022. Les estimations des dépenses des programmes pour 2023 sont susceptibles de varier en fonction du volume des programmes supplémentaires mis en œuvre.

### **3.3 Projets institutionnels**

21. Comme défini dans la Déclaration de politique de l'OIDD en matière de coûts, les projets institutionnels sont des initiatives pluriannuelles visant des objectifs spécifiques et ils sont mis en œuvre pour renforcer les capacités, l'efficacité et l'efficacité de l'OIDD.
22. Les projets institutionnels visant à faire progresser un ou plusieurs des quatre Catalyseurs du Plan stratégique 2021-2024 sont décrits plus en détail dans le Plan de gestion 2023-2024.
23. L'OIDD propose un budget total de 1,5 million d'euros pour les projets institutionnels en 2023. Le montant budgétisé inclut un report attendu de 210 000 euros du budget 2022. Le solde de 220 000 euros requis pour la mise en œuvre des projets institutionnels sera prélevé sur les éventuels fonds additionnels rendus disponibles en 2023.
24. Le Tableau 3 fournit une ventilation des coûts des projets institutionnels. La mise en œuvre des projets peut être annuelle ou pluriannuelle selon leur ampleur et leur complexité.

**Tableau 3. Projets institutionnels**

Projet institutionnel	Budget proposé 2023	Catalyseurs
<b>Gestion des personnels qualifiés</b> (comprend: cadre de compétences et gestion de la performance ; acquisition de connaissances et développement professionnel)	314.000	C1, C2, C3
<b>Gestion du changement</b> (comprend : développement de l'esprit d'équipe, retraites et ateliers )	296.000	C1,C2,C3
<b>TIC</b> (comprend : développement et déploiement des systèmes de planification des ressources de l'entreprise et autres systèmes)	248.000	C3
<b>Mise en conformité aux IPSAS</b> (comprend : préparation et finalisation du manuel financier conforme aux IPSAS)	20.000	C3
<b>Plaidoyer en faveur des ODD</b> (comprend: conférence ODD 16 de 2023 ; Forum politique de haut niveau ; Sommet ODD)	200.000	C4
<b>Communication et sensibilisation</b> (comprend: amélioration du site Internet et fourniture de contenus multilingues)	140.000	C1, C4
<b>Engagement UE</b>	82.000	C4
<b>Suivi institutionnel et reporting</b>	200.000	C1
<b>Total</b>	<b>1.500.000</b>	

### 3.4 Activités institutionnelles

25. Les activités institutionnelles sont indispensables au fonctionnement de l'Organisation. Elles sont par nature permanentes et ne sont pas limitées dans le temps.
26. Bien que ces activités soient menées par le Siège, des antennes, des représentations et des bureaux de liaison de l'OIDD, leurs bénéfiques et leurs impacts se répercutent sur toute l'Organisation. De plus, les activités institutionnelles visent à garantir que l'OIDD dispose de capacités techniques et administratives durables pour accomplir son mandat. Les coûts des activités institutionnelles (non spécifiques à un projet) comprennent la représentation, la gestion, la mobilisation des ressources, la recherche et l'acquisition de connaissances, la communication, les relations extérieures, la gestion des ressources humaines, les services administratifs, le soutien à la gouvernance, la gestion financière, la passation des marchés, les TIC et les services juridiques de l'OIDD. Les montants non dépensés des activités institutionnelles ne sont pas reportés sur l'année prochaine.

## Tableau 4. Activités institutionnelles 2023

Services	Activités institutionnelles proposées en 2023
<b>Bureau du Directeur-Général</b> (comprend: représentation et gestion de l'organisation ; planification stratégique et politique ; audit interne et conformité ; fonds de développement des programmes ; fonds pour risques institutionnels).	436.000
<b>Liaison ONU à Genève</b> (comprend: plaidoyer, représentation, partenariats et thématiques liées à la santé).	75.000
<b>Liaison ONU à New York</b> (comprend: plaidoyer, représentation et partenariats).	75.000
<b>Service des programmes</b> (comprend: plateforme IITA; plateforme d'apprentissage en ligne (en lien avec les projets); déplacements dans le cadre de missions, développement de programmes).	77.000
<b>Bureau de La Haye</b> (comprend: expertise dans les domaines thématiques prioritaires, collaboration avec des partenaires clés aux Pays-Bas et dans l'UE, évaluations).	75.000
<b>Recherche et acquisition de connaissances</b> (comprend: production de synthèses de recherche et publications; élaboration de produits de connaissances sur l'égalité des genres et formation sur la stratégie de genre de l'OIDD; actions de plaidoyer en faveur de politiques publiques).	150.000
<b>Relations extérieures et partenariats</b> (comprend: réunions de gouvernance ; partenariats et sensibilisation, mobilisation des ressources ; communications).	266.000
<b>Bureau du Conseiller juridique</b> (comprend : soutien juridique extérieur, coûts liés aux négociations des APH).	70.000
<b>Ressources humaines et services administratifs</b> (comprend: plateformes de recrutement et de fonds de prévoyance; soutien bureaux nationaux; gestion de la sécurité mondiale).	275.000
<b>Services financiers et de soutien</b> (comprend: sécurité infrastructures TIC, gestion trésorerie, formations spécialisées).	121.000
<b>Total</b>	<b>1.620.000</b>

### 3.5 Frais de personnel

27. Les frais de personnel pour 2023 sont estimés à 10,7 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de 21 % par rapport au même poste du budget approuvé de 2022.
28. L'augmentation des frais de personnel reflète les résultats de l'enquête salariale externe menée en 2022 et les ajustements réalisés au sein de la structure des échelons salariaux. Le budget contient également des provisions pour les augmentations liées à la performance pour les employés éligibles.
29. Le montant total de 10,7 millions d'euros comprend les frais de personnel suivants :
  - Les employés de l'OIDD ayant un contrat à durée déterminée (voir Tableau 5), y compris le salaire de base et les avantages estimés à 7,5 millions d'euros.



- Les collaborateurs (voir Tableau 5) participant à des activités institutionnelles et d'appui au Siège, dans les antennes et les bureaux de liaison estimés à 2,6 millions d'euros.
  - Une provision de 200 000 euros pour couvrir les frais potentiels liés à la révision de la grille salariale.
  - Des frais généraux de personnel estimés à 200 000 euros pour couvrir des dépenses telles que les congés parentaux, les indemnités de licenciement et les dépenses liées au recrutement.
  - Les provisions pour risques relatifs au personnel des programmes sont estimées à 100 000 euros. L'OIDD fonctionne sur la base de projets et dispose d'un certain nombre de collaborateurs directement financés par les budgets des programmes. Comme pour toute organisation de ce type, l'OIDD prévoit des situations où les coûts relatifs aux collaborateurs des programmes pourraient ne pas être couverts à 100 % par les budgets des programmes sur de courtes périodes. Pour pouvoir retenir les personnels qualifiés, l'OIDD a constitué un modeste fonds pour imprévus pour couvrir ces besoins pendant de courts intervalles.
30. L'OIDD a retenu un facteur de vacance de 10 % pour tenir compte des postes à pourvoir en 2023 et de la rotation naturelle du personnel due à des démissions, à l'achèvement de contrats, aux départs à la retraite et à l'ajustement des effectifs.

**Tableau 5. CDD et collaborations financés par des ressources de base par service au Siège, à la Haye, Genève et New York en 2023 – comparaison avec 2022**

<b>CDD par service</b>	<b>Total 2022</b>	<b>Total 2023</b>	<b>Écart</b>
Bureau du Directeur-Général	6	11	5
Gestion des programmes	16	17	1
Bureau de La Haye	5	4	-1
Recherche et acquisition de connaissances	3	3	0
Relations extérieures et partenariats	11	11	0
Bureau du Conseiller juridique	5	5	0
Ressources humaines et services administratifs	13	14	1
Services financiers et d'appui	13	13	0
<b>Total</b>	<b>72</b>	<b>78</b>	<b>6</b>

<b>Collaborateurs par service</b>	<b>Total 2022</b>	<b>Total 2023</b>	<b>Écart</b>
Bureau du Directeur-Général	11	8	-3
Gestion des programmes	6	6	0
Bureau de La Haye	1	5	4
Recherche et acquisition de connaissances	3	6	3
Relations extérieures et partenariats	4	4	0
Bureau du Conseiller juridique	1	1	0
Ressources humaines et services administratifs	3	5	2
Services financiers et d'appui	6	6	0
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>41</b>	<b>6</b>

31. Le tableau ci-dessus fournit une répartition des personnels permanents, par service, en les comparant aux chiffres de 2021. Le budget 2023 comprend 11 postes supplémentaires, soit le même nombre que dans le budget 2022.
32. Outre les salariés recensés au Tableau 5, l'OIDD emploie actuellement un total de 317 collaborateurs financés par des revenus soumis à restriction issus des programmes, basés au Siège, et dans les antennes et les bureaux nationaux. Le Tableau 6 donne un aperçu de la répartition de ces employés par région.

**Tableau 6. Nombre de collaborateurs financés par des revenus soumis à restriction des programmes par région, au 1<sup>er</sup> août 2022**

Région	Total collaborateurs
Afrique	99
Asie	126
Europe de l'Est et Asie centrale	50
Europe*	32
Amérique latine et Caraïbes	7
Moyen-Orient et Afrique du Nord	3
<b>Total</b>	<b>317</b>

\* Salariés et basés au Siège et dans l'antenne locale travaillant à plein temps sur des projets spécifiques financés par des revenus issus des programmes

### 3.6 Frais administratifs

33. Les frais administratifs ont été estimés à 1,8 million d'euros, montrant une augmentation de 8 % par rapport au budget approuvé de 2022. Le Tableau 7 ci-dessous présente les budgets administratifs par région.

**Tableau 7. Budgets administratifs 2023 par région**

Bureau	Fonction principale	Budget approuvé 2022	Budget proposé 2023	Écart par rapport au budget approuvé 2022
Rome	Siège mondial	1.166.850	1.195.000	2%
La Haye	Domaines thématiques prioritaires, évaluation, recherche et acquisition de connaissances	170.800	325.700	91%
Genève	Relations extérieures, plaidoyer et liaison ONU	66.200	79.300	20%
New York	Relations extérieures, plaidoyer et liaison ONU	91.150	100.000	10%
Amortissement	N/A	225.000	150.000	-33%
<b>Total</b>		<b>1.720.000</b>	<b>1.850.000</b>	<b>8%</b>

34. La différence observée dans les coûts du bureau de La Haye est due à la réaffectation de la contribution des Pays-Bas à un financement non soumis à restriction. La part des coûts précédemment couverte par des fonds affectés dans le cadre des dépenses directes de projet est désormais affectée aux dépenses de base.
35. La différence observée pour le bureau de Genève est liée à un espace de bureaux supplémentaire avec des coûts associés d'entretien, ainsi que des TIC, du mobiliser et des équipements supplémentaires pour accueillir une nouvelle ressource.
36. La rénovation du Siège augmentera l'amortissement une fois que les travaux seront commencés et les dépenses engagées. Cependant, il n'est pas prévu que les travaux commencent avant la mi-2023, et l'amortissement a donc été ajusté pour refléter des chiffres plus réalistes.

#### 4. BUDGET D'INVESTISSEMENT

37. Le Tableau 8 fournit une synthèse des dépenses d'investissement de l'OIDD proposées pour 2023. Les dépenses d'investissement proposées seront financées par le report prévu de 1,3 million d'euros du budget d'investissement 2022 approuvé de l'OIDD.

**Tableau 8. Proposition de budget d'investissement 2023**

Capitaux fixes	Approuvé 2022	Proposé 2023
Technologies de l'information et de la communication	202.000	202.000
Mobilier, équipement et autres actifs	50.000	45.000
Améliorations immobilier de location	1.202.000	1.020.000
Provisions pour risques	50.000	50.000
<b>Total</b>	<b>1.504.000</b>	<b>1.317.000</b>

38. L'OIDD continuera de moderniser ses équipements TIC afin d'améliorer leur fonctionnalité, leur mobilité et les systèmes. Les changements tiennent compte du nouvel environnement administratif et des nouvelles méthodes de travail en interne et en externe. Cela comprend des ordinateurs portables supplémentaires, des licences, et le développement d'une plateforme liée à la sécurité des TIC.
39. Les dépenses de mobilier, accessoires et autres actifs comprennent notamment le remplacement de vieux bureaux de travail ainsi que l'achat de petit matériel de bureau.
40. Les améliorations locatives comprennent les projets de l'OIDD de rénover une partie des locaux de son Siège. Les délais d'obtention des autorisations requises et l'impact de la pandémie de COVID-19 ont bloqué le début des

travaux de rénovation, initialement prévu pour 2020. Les travaux de rénovation devraient commencer d'ici mi-2023.

41. Le coût de ces rénovations sera amorti sur la durée du bail signé avec le propriétaire. Les discussions engagées avec le propriétaire pour obtenir une extension avant le début des travaux sont à un stade avancé.

## 5. RÉSERVES

**Tableau 9. Réserves par rapport à l'objectif**

	Budget 2021	Budget 2022
Réserves non soumises à restriction	9.297	9.183
<b>Objectif en matière de réserves</b>		
50% des dépenses de fonctionnement	5.400	5.935
Préfinancement	3.072	2.706
<b>Objectif en matière de réserves</b>	<b>8.472</b>	<b>8.641</b>
<b>Réserves supérieures à l'objectif</b>	<b>825</b>	<b>542</b>

42. Conformément à la Politique de l'OIDD en matière de réserves approuvée par la Commission permanente le 23 juillet 2019, le niveau minimum cible des réserves non soumises à restriction est de six mois du budget des dépenses de fonctionnement, ce qui inclut à la fois le budget des dépenses institutionnelles et tout montant engagé pour le préfinancement de projets pour les six mois suivants. Ce niveau est révisé annuellement.

## 6. FONDS OPÉRATIONNEL

43. La Résolution n° 2/2019, approuvée par l'Assemblée des Parties de l'OIDD le 13 novembre 2019, a créé le Fonds opérationnel. Comme spécifié dans la Politique de l'OIDD en matière de réserves, le Fonds opérationnel est composé de revenus non soumis à restriction supérieurs au niveau minimum requis des réserves non soumises à restriction. Le Fonds est géré par la Directrice générale dans le but d'améliorer l'efficacité opérationnelle et la croissance de l'Organisation.
44. La Résolution n° 2/2019 a autorisé la Commission permanente à examiner et valider tous les ajouts au Fonds opérationnel sur une base annuelle après l'achèvement des états financiers annuels audités. Le Tableau 10 ci-dessous présente le solde du Fonds opérationnel au 1<sup>er</sup> août 2022.

45. Toute augmentation du Fonds opérationnel sera calculée après que les résultats opérationnels finaux de 2022 seront confirmés.

**Tableau 10. Fonds opérationnel au 1<sup>er</sup> août 2022**

Fonds opérationnels	Milliers d'euros
Solde d'ouverture 1/1/2022	4.887
Montant dépensé au 1er août 2022	(213)
<b>Montants assignés aux projets :</b>	
<i>Renforcer l'environnement juridique pour la sécurité alimentaire et la nutrition des groupes vulnérables dans le cadre de la riposte à la pandémie de COVID-19 et au rétablissement</i>	(34)
<i>État de préparation et riposte à la pandémie : renforcer les cadres nationaux juridiques et politiques pour faire face aux urgences de santé publique, notamment la COVID-19</i>	(11)
<i>Faire progresser l'action des femmes et des filles pour la justice climatique à travers l'état de droit</i>	(478)
<i>Renforcer la lutte contre la corruption dans la région Amérique latine et Caraïbes</i>	(650)
<i>Améliorer la gouvernance des terres et des ressources naturelles</i>	(550)
<b>Solde au 1er août 2022</b>	<b>2.951</b>

## 7. FACTEURS SUSCEPTIBLES D'AFPECTER LES ESTIMATIONS BUDGÉTAIRES

### 7.1 Revenus

46. L'OIDD dispose d'un pool relativement restreint de donateurs, et la majorité des financements des programmes et des financements non soumis à restriction provient d'un petit groupe de donateurs. Cela engendre donc un risque de chute brutale des revenus si un donateur décide de modifier son soutien à l'OIDD. L'Organisation a renforcé sa capacité de mobilisation des ressources et s'engage à entamer activement des discussions avec de nouveaux donateurs potentiels pour des fonds non soumis à restriction et destinés à des programmes.

### 7.2 Opérations

47. La capacité de mise en œuvre de l'OIDD dépend de la stabilité et de la sécurité des pays où nous opérons. Comme en 2022, l'OIDD suivra de près la situation dans tous les pays et ajustera ses plans programmatiques afin d'atténuer tout impact négatif sur ses activités.
48. L'OIDD poursuit ses activités dans des pays où elle n'a pas signé d'accord de pays hôte (APH) ou de dispositif équivalent. De ce fait, l'OIDD pourrait bénéficier d'une reconnaissance limitée de ses privilèges et immunités, créant

des risques sécuritaires, bancaires et financiers, entre autres. L'Organisation privilégie les accords de pays hôte ou des accords comparables avec tous les pays où elle opère.

### **7.3 Coûts fixes**

49. Une partie des coûts de l'OIDD est variable afin de tenir compte de la nature fluctuante de ses sources de revenus. Cela reflète également la nature du travail de l'OIDD, qui peut selon les années voir ses activités s'achever et se clôturer dans certains pays et démarrer et s'amplifier ailleurs. Cette souplesse est essentielle pour aider l'OIDD à atteindre ses objectifs et atténuer ses risques financiers. Toutefois, certains coûts de l'organisation sont fixes, ou variables uniquement à moyen terme. Il s'agit notamment des frais de personnel et des frais administratifs financés principalement par des sources non soumises à restriction, ainsi qu'une partie des coûts de personnel et administratifs dans des bureaux de terrain qui sont essentiellement financés par les revenus issus des programmes.

### **7.4 Provisions pour risques**

50. Considérant la nature imprévisible des revenus, l'OIDD prévoit des provisions pour risques dans son budget afin d'atténuer les conséquences des risques susceptibles de se matérialiser en cours d'exercice. En 2023, l'OIDD provisionnera un total de 20 000 euros pour couvrir les risques liés aux projets (hors personnel), 100 000 euros pour les risques liés aux activités institutionnelles, et 100 000 euros pour les risques liés au personnel des programmes. Le montant total des provisions pour risques de 220 000 euros représente moins de 1 % du Budget de fonctionnement total proposé pour 2023.

FIN/